

Cahors, le 8 mars 2019,

Communiqué de presse

Les services de l'État dans le Lot présentent leur charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Conscients des enjeux qui s'attachent à l'égalité entre les femmes et les hommes, les services de l'État dans le Lot s'engagent, dans leurs champs de compétence respectifs, à favoriser par leurs pratiques l'égalité réelle, professionnelle et personnelle, entre les femmes et les hommes.

Le 25 novembre 2017, le Président de la République a consacré l'égalité entre les femmes et les hommes « Grande cause nationale du quinquennat », afin de promouvoir la mixité et la parité, d'encourager l'éducation à l'égalité, s'assurer une réelle égalité professionnelle et de lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

Le 8 mars 2018, le Premier ministre a adopté un plan d'action interministériel comportant des avancées concrètes pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Composée à 62 % de femmes et représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique a un rôle structurant à jouer et se doit d'être exemplaire dès lors que l'égalité professionnelle constitue, en outre, un enjeu fort d'attractivité et d'efficacité des services publics.

Ce vendredi 8 mars, une charte portant engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été présentée aux services de l'État du Lot. Les services de l'État dans le Lot se mobilisent autour des objectifs suivants :

- **Réunir les conditions d'une libre parole de toutes et tous**, par l'identification d'un référent ou d'une référence égalité au sein de chaque service de l'État.
- **Impliquer les instances représentatives du personnel dans la gestion de l'égalité professionnelle**, par le lancement d'une enquête auprès des agents sur leur situation professionnelle, et des statistiques relatives à la parité et à l'égalité salariale des agents de l'État dans le Lot.
- **Veiller à promouvoir l'égalité professionnelle**, et notamment à assurer une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, à mérite et fonction égaux.
- **Accompagner l'évolution de carrière des femmes**, en facilitant la reprise d'activité après un congé maternité ou de longue durée.
- **Garantir une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle**, en engageant une réflexion sur les innovations et avancées à apporter dans la gestion des temps de vie privés et professionnels (congés paternité, etc.)
- **Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail**, en définissant des procédures claires et transparentes, connues de tous, afin que chaque situation inacceptable soit traitée.

Ce document doit permettre, dans les prochaines années, d'engager des actions pérennes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Contact :

Pôle de la communication interministérielle

pref-communication@lot.gouv.fr – 05.65.25.10.60 ou 06.07.80.97.16